

# Désherbage colza : raisonner le désherbage de post-levée

## Etat des lieux de l'enherbement

Dans l'ensemble le niveau d'enherbement des parcelles de colza reste limité.

Cependant, certaines parcelles sont néanmoins concernées par les repousses de céréales et par la présence de dicotylédones, notamment ravenelle, géranium voire érodium.

On observe également des levées importantes de flores esti-

vales comme le chénopode, qui devrait se réguler naturellement avec les températures hivernales.

Ces situations sont dans certains cas, la conséquence d'un manque d'efficacité des applications de pré-semis ou pré-levée, liée à des conditions d'application parfois rendues difficiles par le manque de pluies.

## Gestion des graminées

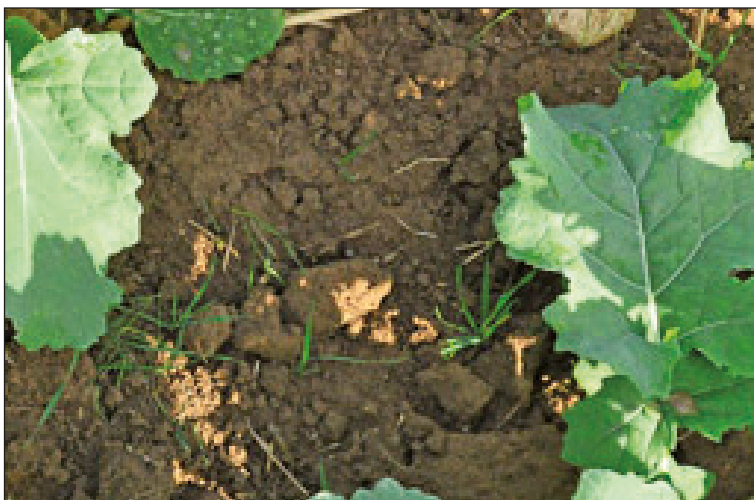
• En cas de forte infestation précoce par des repousses de céréales (>10 repousses/m<sup>2</sup>), il est fortement conseillé d'intervenir rapidement avec un anti-graminées foliaire : dès le mois d'octobre. En sortie hiver, le bénéfice est nettement moins important (nuisibilité déjà exercée). Si besoin, cette intervention pourra être complétée plus tard en cas d'émergence de graminées résistantes aux « fop » ou « dime » (types ray-grass ou vulpin), en complément d'un rattrapage sur certaines dicotylédones.

• En cas de faible infestation de repousses de céréales (<10 repousses/m<sup>2</sup>), et de présence de graminées, il est préférable de retarder l'intervention à début novembre.

Un contrôle optimal des graminées dans le colza (bromes, ray-grass, vulpin) permettra de limiter par la suite le recours systématique aux sulfonilurées sur céréales alors que le nombre de cas de résistance progresse.

Les antigraminées racinaires présentent un intérêt dans les parcelles dont les ray-grass, vulpin et folle avoine se montrent résistants aux « fop », « dime » et « den » ou tout simplement pour gérer la durabilité de ces anti-graminées foliaires sur céréales.

**Le programme doit donc être pensé à l'échelle de la rotation et non plus uniquement pour la culture de colza afin de limiter le développement de graminées résistantes.**



Levée tardive de vulpin dans du colza

(Source : Terres Inovia)

## Focus pratique

### Lorsque les alternatives de désherbage mécanique ou manuel n'existent pas

#### • Ielo / Biwix / Yago (aminopyralid 6.272 g/L et propyzamide 500 g/L)

Les produits Ielo / Biwix / Yago ont les mêmes conditions d'emploi que le Kerb Flo (propyzamide à 400 g/L<sup>(1)</sup>) et présentent les mêmes efficacités sur graminées. Leur application (1,51 /ha) est conditionnée par la période optimale d'action de la propyzamide : temps froid (dès 5°C).

Les produits à base de cette matière active sont à appliquer à partir du 1er novembre (10 novembre pour le Sud) et jusqu'à fin hiver (DAR =150 jours).

Compte tenu du contexte de l'année, relativement humide dans la plupart des secteurs, l'efficacité de ces produits devrait être optimale.

**Ielo est efficace sur anthémis, bleuet, laitersons, légumineuses, mâche, matricaire, mouron des champs, stellaires et véroniques.** Le produit fonctionne à basse température et présente aussi une efficacité intéressante sur pensée,

lychnis, mercuriale et, en complément d'une base prélevée, sur coquelicot et fumeterre.

**Sur chardon-marie** son efficacité peut parfois être jugée insuffisante (complément possible avec Callisto).

Attention, des efficacités moyennes à faibles sont toutefois constatées si les stades sont très développés au moment du traitement (intervenir tout début novembre).

**Ielo complète la lutte contre des infestations modérées de géraniums** avec une base prélevée adaptée même à dose modulée (ex : Colzamid (napropamide 450 g/L)<sup>(2)</sup> et/ou Alabama (méta-zachlore 200 g/L, quinmérac 100 g/L, DMTAp 200 g/L)<sup>(3)</sup>, Springbok (méta-zachlore 200 g/L, DMTAp 200 g/L)<sup>(4)</sup>, Colzor Trio (clomazone 30 g/L, Diméthachlore 187.5 g/L, napro-

pamide 187.5 g/L)<sup>(5)</sup>, Axter (diméthachlore 500 g/L, clomazone 60 g/L)<sup>(6)</sup>...

Les efficacités contre géranium disséqué, géranium à feuille ronde et géranium mou sont supérieures à celles obtenues sur géranium à tige grêle. Le produit limite leur croissance et leur montée à graines.

L'intensité du froid hivernal joue un rôle important dans l'efficacité finale (efficacité très faible sur géranium à tige grêle en cas d'hiver doux).

(1) Produits similaires (Original, Nyxxer, Barclay Propyz, Zammo, Proper Flo, Propyzamide Sapec 40 sc, Setanta Flo, Redoutable, Rapsol).

(2) Produits similaires (napramid 450, devrinol F).

(3) Spécialité BASF France.

(4) Spécialité BASF France.

(5) Spécialité Syngenta.

(6) Spécialité Syngenta.

#### • Callisto (mésotrione) + Cent7 (isoxaben) contre les ravenelles

Si le désherbage mécanique est impossible, il existe des solutions chimiques permettant de lutter contre les dicotylédones, en particulier la ravenelle.

Utilisable à partir de 6 feuilles, sur des colzas en bon état végétatif, légèrement endurcis et jusqu'au stade rosette, repos végétatif, la mésotrione à 100g/L (Callisto ou Arcadis Sc) détruit très bien calépine et capselle et dans une moindre mesure les sanves. La mésotrione à 100g/L (Callisto ou Arcadis Sc) présente aussi une efficacité sur lamier, stellaire, véronique feuille de lierre. Pour les espèces ciblées, l'efficacité est

meilleure à des stades jeunes. Le gel durant la fin de l'automne améliore les efficacités. Attention toutefois à ne pas trop attendre le gel pour intervenir, au risque de laisser la flore adventice concurrencer le colza.

La première application de la mésotrione à 100g/L (Callisto ou Arcadis Sc) s'accompagne souvent d'une forte décoloration, blanchâtre à jaune, et d'une légère réduction de vigueur d'une durée de 3 à 4 semaines. Pour limiter ces effets, bien attendre 6 feuilles, une bonne implantation et un premier endurcissement du colza.

Contre les ravenelles, on privi-

légiera une association 0.15 l/ha de mésotrione à 100g/L (callisto ou Arcadis Sc) + 0.2 l/ha\* d'isoxaben à 125.0 g/L (Cent 7), que l'on pourra renouveler si besoin 3 semaines plus tard. Cette association présente également un intérêt sur les lycopsis encore peu développés.

(\* association non couverte par les firmes)

A l'exception de la lutte contre les ravenelles, l'isoxabène à 125.0 g/L (Cent7) doit être appliqué seul, à 0.4 l/ha, pour lutter contre les dicotylédones peu développés.

## Info réglementaire CENT 7 : dans l'attente d'un renouvellement, fin de commercialisation de CENT 7 au 14 octobre 2017

L'herbicide CENT 7 est largement utilisé en postlevée, seul ou associé sur colza et lupin, pour lutter principalement contre les adventices de la famille des crucifères (sanves, ravenelles, moutardes...), repousses de betterave ...

Lors de sa réhomologation au printemps 2017, l'herbicide CENT7 s'est vu retirer ses AMM colza et lupin. En effet, ces évé-

nements ne remettent pas en cause la compatibilité de l'herbicide avec les AMM colza ou lupin, mais l'autorisation n'était pas possible d'un point de vue administratif (cahier des charges de la demande d'AMM).

**Sur colza**, le dossier est déjà en cours d'instruction et, d'après nos informations, CENT 7 devrait rapidement retrouver son AMM. C'est une bonne nouvel-

le pour les producteurs de colza soucieux d'intervenir en post-levée sur ravenelle ou lycopsis

**Sur lupin**, le dossier est à compléter. Cette culture rentre dans le cadre des usages orphelins et les acteurs Terres Inovia, DGAL (usages orphelin) et Dow AgroSciences oeuvrent aux démarches nécessaires à l'obtention d'une nouvelle AMM.

**Pour la campagne 2017-**

**2018 : utilisation possible jusqu'au 14 octobre 2018** - Dans l'attente de ces renouvellements, la date de fin de commercialisation de CENT7 (date de fin de distribution) pour le colza et le lupin est le 14 octobre 2017. La date de fin d'utilisation est le 14 octobre 2018.

L'application sur colza pourra se faire à la seule condition de respecter les dates de fin de com-

mmercialisation et de fin d'utilisation quelle que soit l'étiquette du bidon (en effet, le colza figurera sur la future étiquette de CENT 7).

Pour le lupin, CENT 7 pourra être appliqué à la condition de respecter les délais prévus mais aussi à condition que le produit utilisé corresponde à l'ancienne étiquette, celle mentionnant l'usage lupin.

Cet article a été rédigé en collaboration étroite avec Terres Inovia. Pour en savoir plus : [www.terresinovia.fr](http://www.terresinovia.fr) - rubrique colza désherbage.

Contacts : • Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, Eva Deschamps, tél. 05.62.61.77.13 - [ca32\\_technique@gers.chambagri.fr](mailto:ca32_technique@gers.chambagri.fr)

• Terres Inovia, Jean Raimbault - [J.raimbault@terresinovia.fr](mailto:J.raimbault@terresinovia.fr)

